

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU QUINZE MAI 2014

Le Quinze Mai Deux Mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 9 Mai 2014

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Corinne ROUHIER, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Absent excusé : Pascal MAILLEY.

Pouvoir de P. Mailley à C. Pérot.

Mr Denis CARRON est désigné secrétaire de séance.

2014.05.01. COMMISSIONS DE LA C.A.P.V.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose comme représentants dans les commissions de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS** :

- Commission *Développement économique, emploi et formation* :
 - o Marie-Christine CLOR
 - o Christiane PEROT
- Commission *Aménagement du territoire, urbanisme et logement* :
 - o Bernard MATHIAS
 - o Christian CLOR
- Commission *Organisation de la mobilité* :
 - o Denis CARRON
 - o Philippe ACCORSO
- Commission *Culture, patrimoine culturel et équipements sportifs* :
 - o Marie-Christine CLOR
 - o Corinne ROUHIER
- Commission *Protection de l'Environnement* :
 - o Christian CLOR
 - o Corinne ROUHIER

2014.05.02. REPRESENTANT A L'A.U.R.G.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne comme délégué à l'AGENCE d'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE :

- o Christian CLOR

2014.05.03. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Mr le Maire informe le Conseil que la Commission Communale des Impôts Directs comprend six commissaires titulaires, ainsi que six commissaires suppléants, désignés par le Directeur des Services Fiscaux parmi une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Cette commission se réunit une fois par an pour donner un avis sur le classement des valeurs locatives des habitations du Pin.

Mr le Maire propose d'inscrire parmi les propositions les 24 personnes dont les noms suivent :

Délégués titulaires : Joseph MERMET – Joseph BARRAL – Gilbert GRAND – Alain MILLIAT – Bernard MATHIAS – Yves PETILLOT – Christian MOINE – Hubert PEROT – Guy MEUNIER-BEILLARD – Françoise DUFOUR – Françoise VITTOZ – Myriam BERGERON.

Délégués suppléants : Gaston GONON – René GONON – Bruno VITTOZ – Michel EISENZAMMER – Christine CHASSIGNEU – Jean-Yves PASCAL – Frédéric SIMARD – Brigitte MATHIAS – Françoise TELLERIA – Jean-Paul CORNILLET – Monique BOROS – Patrick OFFREDI.

Les conseillers approuvent la liste proposée par le Maire qui sera transmise à la Direction des Services Fiscaux.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire rappelle que la commune a souhaité la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public afin de faire un état des lieux du réseau existant, et tenter de trouver des solutions plus performantes et moins coûteuses.

Le SEDI (Syndicat Energies Isère) a fait une proposition pour la réalisation de ce diagnostic, avec trois options :

1. Mission de base : Recensement et préconisations : 1956.86 € HT.
2. Mission de base + cartographie : + 341.14 € HT
3. Mission de base + cartographie + Etude éclairage (données sur la qualité de l'éclairage au sol) : + 727.76 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de retenir la mission 2. Le SEDI subventionnant l'opération à hauteur de 80 %, le montant restant à la commune s'élèvera à 689.40 € ttc. La délibération suivante est adressée en Sous-Préfecture :

2014.05.04. : DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également l'établissement la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le SEDI prend en charge 80 % du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité

- DEMANDE que la commune de LE PIN soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI pour la mission de base et les options suivantes :

o Cartographie numérique du réseau d'éclairage public

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

RYTHMES SCOLAIRES

Marie-Christine CLOR rend compte de la réunion du 12 Mai à laquelle participaient une vingtaine de familles, trois enseignants et trois employées de l'école. Les nouveaux horaires scolaires à la rentrée de septembre seront :

. Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis : de 8h30 à 11h30.

. Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 13h30 à 15h45.

La cantine fonctionnera les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec garde des enfants de 11h30 à 13h30.

La garderie accueillera les enfants :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis matin : de 7h30 à 8h30.

- Les mercredis de 11h30 à 12h30.

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 16 h à 18 h30. Les agents municipaux organiseront un temps relais de 15h45 à 16 h qui permettra aux parents le souhaitant de récupérer leurs enfants. Les autres enfants seront répartis par groupes pour le temps périscolaires de 16h à 18h30.

- Les tarifs pour la garderie sont fixés comme suit :

o Garderie du matin : 2 €.

o Garderie du mercredi : 2 €.

o Garderie du soir : 2 € de 16 h à 17 h, et 1 € de 17 h à 18h30.

La demande d'une garderie le mercredi entre 11 h30 et 12 h30 a été confirmée par les parents. Elle sera organisée à prix coûtant. Le tarif de 2 € mis en place au départ pourra être revu si la fréquentation n'est pas suffisante pour équilibrer financièrement le service. Les parents ont également fait part d'une demande de création d'un centre aéré le mercredi après-midi avec un service de cantine pour les enfants

Concernant les activités périscolaires qui seront organisées pendant le temps de garderie, une réunion du tour du Lac est organisée le 22 Mai avec les candidats (associations, particuliers...) proposant des animations. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tarif retenu pour ces animations qui est proposé à 25 € de l'heure quel que soit l'intervenant.

Les délibérations suivantes sont transmises en Sous-Préfecture :

2014.05.05. : HORAIRES SCOLAIRES ET TARIFS GARDERIE

Le Conseil est informé des propositions concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de Septembre 2014.

Les horaires scolaires approuvés par l'Académie sont fixés comme suit :

De 8 h30 à 11h30 : les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis.

De 13 h30 à 15 h45 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un temps relais sera organisé de 15 h45 à 16 h pour permettre la constitution de groupes parmi les enfants qui ne quittent pas l'école. Les enfants seront ensuite transférés en garderie municipale. Des activités périscolaires ponctuelles seront régulièrement organisées pendant les temps de garderie.

De nouveaux tarifs de garderie doivent donc être mis en place.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide la modification des horaires du service de garderie périscolaire comme suit :
 - o La garderie du matin (7h30 à 8h30) fonctionnera les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.
 - o Une garderie est créée le mercredi de 11h30 à 12 h30 (pas de cantine le mercredi).
 - o La garderie du soir fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h00 à 18h30.
- Fixe comme suit les tarifs de garderie :
 - o Garderie du matin : 2 € l'accueil.
 - o Garderie du mercredi midi : 2 € l'accueil.
 - o Garderie du soir : . 2 € la première heure (de 16 h à 17 h).
. 1 € l'heure ½ suivante (de 17 h à 18 h30).
- Précise que toute heure de garderie entamée est due au tarif horaire.

2014.05.06. : COUT ANIMATIONS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir confirmé les nouveaux horaires scolaires à la rentrée de Septembre, décide que des activités périscolaires seront régulièrement organisées dans le temps de garderie du soir.

Ces activités : ludiques, sportives, culturelles... seront animées par un intervenant extérieur : professionnel, association,... qui devra être rémunéré par la Commune.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer un tarif horaire pour le règlement de ces interventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité – 1 abstention :

- Fixe à 25 € de l'heure le tarif pour les interventions extérieures lors des activités proposées aux enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

2014.05.07. : TRAVAUX ZONE ARTISANALE

Mr le Maire rappelle la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet SINTEGRA pour des travaux de viabilisation de trois lots à la zone artisanale du Pin.

Mr le Maire présente l'avant-projet réalisé par SINTEGRA pour ces travaux : aménagement du parking avec canalisation des circulations, aménagement de la voirie, aménagement d'une haie séparative entre la voirie et les entreprises, éclairage public...

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres qui paraîtra prochainement dans les Affiches de Grenoble avec un seul lot regroupant l'ensemble des travaux. L'ouverture des plis se fera avant l'été pour une réalisation des travaux en Septembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'exposé du Maire.
- Fixe les critères d'examen des offres comme suit :
 - o Prix : 70 %
 - o Rapport technique : 30 %
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

2014.05.08. : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX PUBLIQUE POUR ENFANTS. DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE.

Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'une aire de jeux publique pour enfants sur un terrain communal situé à proximité des écoles et du dojo.

Mr le Maire présente au Conseil l'avant-projet réalisé par le cabinet SINTEGRA, dont le montant s'élève à 42 110.50 € H.T., soit 50 532.60 € TTC.

Mr le Maire précise que les travaux seront programmés en 2015 et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ✘ Approuve le projet de création d'une aire de jeux publique pour enfants, et le montant de l'estimation des travaux soit 42 110.50 € H.T., et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.
- ✘ Sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 10 000 € pour ces travaux.

2014.05.09. : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX MULTISPORT.

DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE.

Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'une aire de jeux multisport pour l'école et le périscolaire sur un terrain communal situé à proximité des écoles et du dojo.

Mr le Maire présente au Conseil l'avant-projet réalisé par le cabinet SINTEGRA, dont le montant s'élève à 58 593.50 € H.T., soit 70 312.20 € TTC.

Mr le Maire précise que les travaux seront programmés en 2015 et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

✘ Approuve le projet de création d'une aire de jeux multisport pour l'école et le périscolaire, et le montant de l'estimation des travaux soit 58 593.50 € H.T., et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.

✘ Sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 20 000 € pour ces travaux.

BILAN DE LA BIBLIOTHEQUE.

Le Conseil est informé du rapport d'activité 2013 de la bibliothèque municipale. C. Pérot précise que l'évolution du nombre de lecteurs est en faible diminution, mais que cette baisse de la lecture publique est un fait général et non particulier à la bibliothèque du Pin. Elle souligne le travail des bénévoles qui accueillent le public durant 6 h. par semaine répartis sur 4 permanences. Elle salue également le nombre et la qualité des 11 animations organisées en 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle la subvention de 200 € à l'association « Les Amis du Livre » qui permet de financer l'organisation des animations.

2014.05.10 : TARIFS ANIMATION JEUNESSE

Mr le Maire rappelle au Conseil que l'animation jeunesse auparavant gérée par la Commune de Charavines était transférée à la Commune du Pin au 1^{er} Juin 2014. Il rappelle que lors de la précédente séance du 17 avril, le Conseil Municipal a créé une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à cette animation. Mr le Maire précise qu'il y a lieu de fixer les tarifs des animations pour les familles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe comme suit les tarifs des animations proposées par l'animation jeunesse :

TARIFS ANIMATION JEUNESSE, en euros, selon quotient familial :

Quotient familial	Adhésion par enfant	Camp / par jour	Stage / par jour	Sortie / par jour
0-300	10.00	12.00	6.00	6.00
301-429	10.00	14.00	7.00	7.00
430-583	10.00	16.00	8.00	8.00
584-818	10.00	18.00	9.00	9.00
819-1117	10.00	20.00	10.00	10.00
1118-1386	10.00	22.00	11.00	11.00
1387-1955	10.00	24.00	12.00	12.00
1956 et +	10.00	26.00	13.00	13.00

DEMANDES DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal examine les demandes de subvention parvenues en Mairie :

- Judo Club du Lac : Demande de subvention annuelle au titre de 2013, non votée à ce jour. Fréquentation de 22 licenciés jeunes, soit une subvention de $22 * 16 = 352$ €

- La Gaule du Surand : Demande de subvention de démarrage (de 100 à 150 €) suite à la relance de l'association pour permettre l'acquisition de matériel de signalétique.

- RASED : Le Conseil dans sa séance du 6 Mars, a décidé de ne subventionner le RASED qu'une année sur deux, et de ne pas donner suite en 2014. M.C. Clor propose un nouvel examen de cette demande, et précise que le RASED sollicite une subvention de 50 € par classe primaire, soit 200 € pour Le Pin. Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 100 €, et adressera un courrier au RASED précisant qu'un complément pouvant aller jusqu'à 100 € pourrait être voté sur présentation de justificatifs des coûts engendrés par les interventions au Pin.

La délibération suivante est transmise en Sous-Préfecture :

2014.05.11 : VOTE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- ✘ LES AMIS DU LIVRE : 200.00 € subvention annuelle 2014
 - UNANIMITE
- ✘ JUDO CLUB DU LAC : 352.00 € soit 16 licenciés jeunes x 22 € (subvention 2013)
 - UNANIMITE - Philippe ACCORSO ne prend pas part au vote.
- ✘ LA GAULE DU SURAND : 150.00 €
 - UNANIMITE - Bernard MATHIAS ne prend pas part au vote.
- ✘ RASED : 100.00 € subvention 2014
 - 14 voix POUR / 1 voix CONTRE.

PHOTOCOPIEUR ECOLE

M.C. CLOR précise qu'elle réalise actuellement une enquête sur le nombre de photocopies faites par les enseignants à l'école, et tiendra le Conseil informé des résultats de cette étude.

PARTICIPATION CENTRE AERE.

Le Conseil reporte cette délibération à la prochaine séance, en attente de renseignements complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES.

⇒ **2014.05.12 : MOTION SOCIETE ARJOWIGGINS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant la menace de fermeture annoncée début avril 2014 de l'usine ARJOWIGGINS de Charavines qui touche plusieurs familles de la commune du Pin,
 - Exprime son soutien aux salariés de l'entreprise ARJOWIGGINS de Charavines, ainsi qu'aux familles du Pin touchées par cette menace de fermeture.
 - Souhaite que la Région Rhône-Alpes, et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'implique dans ce dossier pour tenter de retrouver un repreneur, et éviter la fermeture de cette entreprise performante dans la production de papier de luxe.
- ⇒ **TOUR DU LAC :** Mr le Maire invite les conseillers à participer à la rencontre du tour du Lac du 12 Juin à 18 h à la salle Pallas à Paladru, et précise que sera essentiellement abordé l'aspect touristique avec des intervenants du Pays Voironnais.
- ⇒ **SCHEMA DIRECTEUR :** Mr le Maire informe le Conseil que le Pays Voironnais a arrêté son Schéma de Secteur, et que les communes sont invitées à faire part de leur avis avant le 7 juillet. Le Conseil décide de programmer une réunion de présentation de ce document le 19 juin à 20 h. en Mairie.
- ⇒ **BUDGET :** Le budget primitif voté par l'équipe précédente sera présenté au Conseil à la réunion du 5 Juin.
- ⇒ **PERSONNEL :** Une rencontre entre le nouveau Conseil Municipal et le personnel communal est programmée le jeudi 19 juin à 19 h. en Mairie.
- ⇒ **VISITE DE LA COMMUNE :** Le 6 Septembre, les élus volontaires pourront participer à une visite à pied de la commune, et de ses divers équipements.

La séance est levée à 23 H.
